

La protection de l'eau et des forêts à l'avant-plan

CLAUDE HÉBERT Collaboration spéciale

La MRC de Brome-Missisquoi adoptait en mai dernier un plan régional visant à assurer la protection, la restauration, et l'utilisation durable des milieux humides, aquatiques et forestiers de son territoire. Cet outil de planification stratégique a reçu l'approbation des autorités gouvernementales le mois suivant et prend effet pour une période de dix ans. Il permettra de planifier les diverses activités et projets au bon endroit sur le territoire.

Pour appuyer la mise en oeuvre de ce plan, la MRC a choisi d'injecter des sommes importantes tout en faisant appel aux divers programmes de financement existants. L'utilisation du Fonds municipal pour la biodiversité, doté d'une enveloppe de 325 000 \$, devrait permettre la réalisation de divers projets de conservation en collaboration avec des organismes de la région.

« Ce fonds est très populaire auprès des municipalités et sert de levier pour établir des partenariats avec diverses instances régionales ou provinciales », signale Valérie-Anne Bachand, conseillère en aménagement et en stratégies de conservation à la MRC de Brome-Missisquoi.

La MRC collabore notamment avec la Fiducie foncière du mont Pinacle, la Société de conservation du mont Brome, le Collectif de Bolton-Ouest, le Zoo de Granby, Corridor appalachien et diverses municipalités de son territoire à la réalisation de divers projets écologiques ponctuels (servitudes de conservation en milieu urbain à Bromont, protection des terres riches en carbone au mont Pinacle et en bordure de la rivière aux Brochets, etc.), mentionne M^{me} Bachand.

« Nous travaillons également avec le Zoo de Granby en vue de la conservation d'un corridor de 60 km entre Farnham et Cowansville visant à assurer la protection de la tortue des bois, une espèce d'eau douce qui vit à proximité de la rivière Yamaska, mais qui passe également beaucoup de temps sur la terre ferme et s'aventure régulièrement sur les routes, au risque d'être impliquée

dans une collision avec un véhicule motorisé », mentionne M^{me} Bachand. Une rencontre d'information à l'intention des propriétaires de ce secteur devrait avoir lieu au début de la prochaine année.

Initiatives de protection de l'eau

La MRC fait par ailleurs équipe avec l'OBV Yamaska et l'Université Laval en vue d'établir un plan d'action pour contrer certaines menaces déjà identifiées à l'endroit des sources d'eau potable des municipalités de Farnham, Bromont et Cowansville. Les surverses, l'accumulation des sédiments, la présence de produits chimiques dans les plans d'eau, le faible niveau d'eau des rivières en période d'étiage, pour n'en nommer que quelques-unes.

« Il existe seulement deux partenariats (villes, MRC et OBV) de ce type au Québec. Nous en sommes à l'étape de l'adoption et un programme de financement permettant sa mise en oeuvre devrait suivre incessamment », précise M^{me} Bachand.

La MRC travaille également avec l'OBV de la baie Missisquoi dans le cadre d'une entente visant à mieux accompagner le milieu agricole dans les projets de cours d'eau. Cette collaboration permet de bonifier ces travaux par des actions concrètes de restauration, telles que la plantation d'arbres et d'arbustes riverains pour améliorer la qualité de l'eau et la stabilisation des berges pour réduire l'érosion, tout en soutenant les producteurs dans la mise en oeuvre de pratiques agricoles durables en champ.

Initiatives de protection de la forêt

La MRC de Brome-Missisquoi alloue également des fonds pour la bonification environnementale d'une quinzaine de plans d'aménagement forestier.

« Les propriétaires de boisés doivent se doter d'un plan d'aménagement pour être reconnus à titre de producteur forestier et bénéficier des allègements fiscaux qui en découlent », rappelle M^{me} Bachand.

Pour en savoir plus sur

le Plan régional des milieux

naturels (PRMN) de la MRC



Il est intéressant de noter que la MRC de Brome-Missisquoi se démarque des autres municipalités régionales de comté du Québec en intégrant les milieux forestiers à son Plan régional des milieux naturels.

« Notre plan prend ainsi en compte la connectivité écologique et la mise en valeur durable de la forêt », indique la conseillère en aménagement et en stratégies de conservation.

Des « solutions nature » pour le climat

Si la protection des milieux naturels nécessite d'importants investissements, elle offre en contrepartie de multiples avantages.

Ces milieux permettent notamment de recharger la nappe phréatique, de purifier l'eau que l'on boit et l'air que l'on respire, de nous offrir de la fraîcheur en été, de pratiquer nos activités favorites, d'assurer la diversité végétale et animale, d'offrir un cadre de vie attractif, d'atténuer les inondations, l'érosion des sols ou les périodes de sécheresse tout en contribuant au développement économique du territoire.

« Comme les milieux naturels occupent 63 % du territoire de Brome-Missisquoi, il va sans dire qu'ils constituent une richesse à nulle autre pareille. Tout le monde en bénéficie et a intérêt à s'en préoccuper », prend soin de rappeler Nacim Khennache, directeur du service du développement et de la gestion stratégique du territoire à la MRC.



met à la disposition de la population une

CARTE INTERACTIVE

permettant de visualiser les milieux naturels identifiés d'intérêt régional dans le cadre du Plan régional des milieux naturels.



Pour en savoir plus sur les

plans d'aménagement forestier (PAF)

bonifiés-nature

